



## cheque de reservation

Par **GANNE**, le 11/11/2019 à 18:19

Bonjour

J'ai visité un logement pour une location et pour lequel j'ai vraiment eu un coup de coeur

J'ai insisté pour faire un chèque afin de réserver ce logement en attendant de signer le bail

Aujourd'hui, pour des raisons personnelles je ne désire plus ce logement et le bail n'est pas signé

Puis je récupérer mon chèque de réservation car la propriétaire menace de le mettre en banque ?

Meri de votre réponse

Par **Visiteur**, le 11/11/2019 à 18:29

Bonjour

Le propriétaire doit savoir qu' il ne peut pas recevoir une somme d'argent avant la signature du bail .

Il doit donc vous restituer ce chèque. Évoquez un référé auprès du tribunal d'instance.